



UNIVERSITE ABDOU MOUMOUNI

Laboratoire d'Etude et de Recherche sur les Territoires
Sahélo-Sahariens : Aménagement et Développement

Revue scientifique thématique semestrielle
Environnement et Dynamique des Sociétés



N° 009

Décembre

2023

ISSN



Presse Universitaire de Niamey



UNIVERSITE ABDOU MOUMOUNI (NIGER)

*Laboratoire d'Etude et de Recherche sur les Territoires
Sahélo-Sahariens : Aménagement et Développement*

LERTESS - AD

Revue scientifique thématique semestrielle

Environnement et **D**ynamique des **S**ociétés



Photo de couverture: Situation topographique et illustration de ravinement, village de Hamdara (Zinder)

BADAMASSI MALAM ABDOU M., juillet 2022

MAQUETTE & PAO: Dr MAMAN WAZIRI MATO Zaneidou, LERTSS/AD, UAM - Niamey

N° 009

ISSN



1859-5146

DECEMBRE 2023

Note aux auteurs

La revue « Environnement et Dynamique des Sociétés » du Laboratoire d'étude et de recherche sur les territoires sahélo-sahariens : aménagement, développement est une revue thématique semestrielle. Elle publie en français ou en anglais des articles originaux ou des ouvrages résultant des recherches effectuées dans l'école doctorale Lettres, Arts, Sciences de l'Homme et de la Société par des chercheurs extérieurs dans les domaines d'intérêt de la revue. Pour faciliter l'édition, les auteurs sont invités à suivre les recommandations suivantes :

- [1]. En principe aucun article ne doit occuper plus de 15 pages dans la revue, tout compris, sachant qu'une page de la revue contient environ 500 mots.
 - [2]. Le manuscrit doit être soumis en version numérique. L'article doit répondre à la structure suivante :
 - a) Pour un article qui est une contribution théorique et fondamentale : le titre (il doit être concis mais complet et précis), le nom et prénoms de l'auteur ou les noms et prénoms des auteurs suivis de son titre ou de leurs titres académiques ou professionnels, le nom de l'institution ou les noms des institutions d'appartenance de l'auteur ou des auteurs et son adresse ou leurs adresses (y compris les adresses mail). Le plan du texte doit répondre au schéma suivant : Introduction (justification du thème, problématique, hypothèses/objectifs scientifiques, approche), Développement articulé, Conclusion, Bibliographie.
 - b) Pour un article qui résulte d'une recherche de terrain : le titre (il doit être concis mais complet et précis), le nom et prénoms de l'auteur ou les noms et prénoms des auteurs suivis de son titre ou de leurs titres académiques ou professionnels, le nom de l'institution ou les noms des institutions d'appartenance de l'auteur ou des auteurs et son adresse ou leurs adresses (y compris les adresses mail). Le plan du texte doit répondre au schéma suivant : Introduction, Méthodologie, Résultats et Discussion, Conclusion, Bibliographie.
 - [3]. Le texte au format A4, doit être saisi en police Times New Roman, taille 12 pour le corps du texte et 14 pour les titres et avec un interligne de 1,5. Les articulations d'un article, à l'exception de l'introduction et de la conclusion et de la bibliographie doivent être titrées et numérotées par des chiffres (exemples : 1. 1.1. 1.2. ; 2. ; 2.1. ; 2.2.1. ; 2.2.2. ; 3. ; etc.).
 - [4]. Les auteurs peuvent envoyer leurs textes qui doivent être traités en Word sur PC par Internet à EDS : revueeds@gmail.com.
 - [5]. Tout article doit être accompagné d'un résumé n'excédant pas 200 mots avec indication des mots clés au maximum 5 en français et d'un Abstract et des Key words en anglais. Ces résumés doivent permettre au lecteur d'apprécier exactement l'intérêt de l'article, les problèmes posés, les méthodes employées et les résultats obtenus. Ils doivent être rédigés avec le plus grand soin, dans une langue claire.
 - [6]. Les illustrations qui doivent être pertinentes (photos, croquis, graphiques, cartes et tableaux) se limiteront au minimum nécessaire.
 - [7]. Les références bibliographiques : elles doivent être citées dans le texte de la manière suivante : (B. Yamba, 1975, p21). Lorsque la référence comporte plus de trois auteurs, seul le premier auteur sera mentionné suivi de : « et al. ». A la fin de l'article, les références constituant la bibliographie doivent être citées par ordre alphabétique croissant et de date pour un même auteur le tout numéroté. Pour chaque référence, inclure les noms complets de tous les auteurs. Une référence en ligne (Internet) est acceptable si elle s'avère fiable et crédible, on prend soin de mentionner le lien (la page web). Exemple : ANTHELME Fabien, BOISSIEU Dimitri, GIAZZI Franck et WAZIRI MATO Maman - (Page consultée le 30 mai 2011) *Dégradation des ressources végétales au contact des activités humaines et perspectives de conservation dans le massif de l'Air (Sahara, Niger)* - Vertigo, La revue électronique en sciences de l'environnement, Vol.7 no2, Adresse URL : <http://www.vertigo.uqam.ca/>.
- Exemples :
- ▽ **Pour un article de journal ou revue** : Nom (s) suivi du prénom (s) de l'auteur (s); la date de parution de l'article : le titre de l'article, le titre du périodique en italique et précédé de « in » ; le volume et le numéro de la première et de la dernière page de l'article. Exemple : BOUZOU MOUSSA Ibrahim., 2003 - Les loupes d'érosion, formes majeures de dégradation des terres de glaciés à sols indurés : Cas de Bogodjotou (Niger). In *Annales de l'Université Abdou Moumouni de Niamey*, Tome VII, pp. 220-228.
 - ▽ **Pour les ouvrages** : le nom de l'auteur précédé du prénom (s) ; la date de l'édition ; le titre complet de l'ouvrage en italique ; le nombre de volumes et le nombre total de page ; le nom de l'éditeur ; le lieu de l'édition. Exemple : KILANI Mondher et WAZIRI MATO Maman, 2000 - *Gomba Hausa : dynamique du changement dans un village sahélien du Niger*, éditions Payot, Lausanne, 175 pages.
 - ▽ **Pour un chapitre dans un ouvrage** : le nom de l'auteur précédé du prénom (s) ; la date de l'édition ; le titre complet du chapitre; le titre de l'ouvrage en italique, le nom de l'éditeur entre parenthèse; la maison d'édition ; le lieu de l'édition. Exemple : MOTCHO Henri Kokou, 2007 - Dynamique urbaine et intégration régionale en Afrique de l'Ouest. - In : *Les États-nations face à l'intégration régionale en Afrique de l'Ouest : le cas du Niger*, (WAZIRI MATO, éd.), Karthala, Paris, pp. 121-137.
 - ▽ **Pour un article d'acte de colloque** : le nom de l'auteur précédé du prénom (s) ; la date de l'édition ; le titre de l'article, titre du colloque précédé de in, le nom de la revue, le lieu d'édition, le volume et le numéro de la première et de la dernière page de l'article. Exemple : BOUZOU MOUSSA Ibrahim, 1998 - Dégradation des terres et pauvreté au Niger : cas du terroir villageois de Windé - Bago (Dallol Bosso Sud). In: *Actes du Colloque du Département de Géographie FLSH/UAM Niamey 4-6 juillet 1996. Urbanisation et pauvreté en Afrique de l'Ouest*. Annales de l'Université Abdou Moumouni de Niamey, n° Hors Série, pp.49-61.
 - ▽ **Pour une agence gouvernementale ou internationale considérée comme auteur** : Ministère de l'Aménagement du Territoire et du Développement Communautaire, 2006 - *Guide national d'élaboration d'un plan de développement communal*, Direction Générale du Développement Communautaire, 35 pages.
- [8]. Les notes : elles doivent être en bas de chaque page et mentionnées dans le texte par leur numéro respectif. La police est la même avec le texte mais de taille 10.
 - [9]. Les cartes, les graphiques et les figures: ils doivent être produits à l'échelle définitive avec des dimensions adaptées au format de la revue. Les titres sont placés en haut.
 - [10]. Les photographies : il faut fournir des tirages bien contrastés en couleurs ou en noir et blanc. Les titres sont placés en haut.
 - [11]. Les tableaux: ils sont numérotés en chiffre arabe et le titre doit être placé en bas.

UNIVERSITE ABDOU MOUMOUNI (NIGER)

Laboratoire d'Étude et de Recherche sur les Territoires Sahélo-Sahariens : Aménagement et Développement
Revue scientifique thématique semestrielle
Environnement et Dynamique des Sociétés

DIRECTEURS DE PUBLICATION

Directeur de publication : Pr AMADOU Boureima

Directeur Adjoint de publication : Pr YAMBA Boubacar

COMITE SCIENTIFIQUE

Pr AMADOU Boureima, Université Abdou Moumouni, Niamey ; Pr BOUZOU MOUSSA Ibrahim, Université Abdou Moumouni, Niamey; Pr MOTCHO Kokou Henri, Université Abdou Moumouni, Niamey ; Pr ISSA DAOUDA Abdoul-Aziz, Université Abdou Moumouni, Niamey ; Pr TCHAMIE T.K. Thiou, Université de Lomé (Togo) ; Pr TANDINA OUSAMANE Mahamane, Université Abdou Moumouni, Niamey ; Pr TIDJANI ALOU Mahamane, Université Abdou Moumouni, Niamey ; Pr YAMBA Boubacar, Université Abdou Moumouni, Niamey ; Pr ZOUNGROUNA Pierre Tanga, Université J. K. de Ouagadougou (Burkina Faso) ; Pr WAZIRI MATO Maman, Université Abdou Moumouni, Niamey ; Pr BONTIANTI Abdou, Université Abdou Moumouni, Niamey ; Pr MOUNKAÏLA Harouna, Université Abdou Moumouni, Niamey, Pr. BOULAMA Kaoum, Université Abdou Moumouni de Niamey, Pr BOUKPESSI Tchaa, Université de Lomé (Togo), Pr. YABI Ibouaïma, Université d'Abomey-Calavi (Benin), Pr. KABLAN N'guessan Hassy Joseph, Université Félix Houphouët-Boigny d'Abidjan (Côte d'Ivoire).

COMITE DE REDACTION

Rédacteur en chef : Pr WAZIRI MATO Maman

Rédacteur en chef Adjoint : Pr DAMBO Lawali

Membres : Pr MOUNKAILA Harouna, Dr BODE Sambo (MC), Dr ABDOU YONLIHINZA Issa (MC), Dr YAYE SAIDOU Hadiara (MC), Dr BAHARI IBRAHIM Mahamadou (MC), Dr MAMAN Issoufou (MC), Dr KONE MAMADOU Mahaman Moustapha(MA), Dr ALI Nouhou(MA).

Nota Bene : Les opinions et analyses présentées dans ce numéro n'engagent que leurs auteurs et nullement la rédaction de la revue Environnement et Dynamique des Sociétés (EDS).

ADRESSE :

Laboratoire d'Étude et de Recherche sur les Territoires Sahélo-Sahariens : Aménagement et Développement

UNIVERSITE ABDOU MOUMOUNI

BP: 418 Niamey - NIGER. **Email:** revueeds@gmail.com

© Copyright : Revue EDS, 2023

COMITE DE LECTURE

- ✿ Pr. BOULAMA Kaoum, Université Abdou Moumouni de Niamey (Niger)
- ✿ Pr. ELHADJI OUMAROU Chaibou, Université Abdou Moumouni de Niamey (Niger)
- ✿ Pr. KADET GAHIE Bertin, Ecole Normale Supérieure d'Abidjan (Côte d'Ivoire)
- ✿ Pr. KOUADIO Guessan, Université Félix Houphouët Boigny (Côte d'Ivoire)
- ✿ Pr. MOUNKAÏLA Harouna, Université Abdou Moumouni de Niamey (Niger)
- ✿ Pr. OUMAROU Amadou, Université Abdou Moumouni de Niamey (Niger)
- ✿ Pr. SOULEY Kabirou, Université André Salifou de Zinder (Niger)
- ✿ Pr. SOUMANA KINDO Aïssata, Université Abdou Moumouni de Niamey (Niger)
- ✿ Pr. WAZIRI MATO Maman, Université Abdou Moumouni de Niamey (Niger)
- ✿ Pr. YABI Ibouaïma, Université d'Abomey-Calavi (Benin)
- ✿ MC. ABDOU YONLIHINZA Issa, Université Abdou Moumouni de Niamey (Niger)
- ✿ MC. ADO SALIFOU Arifa Moussa, Université André Salifou de Zinder (Niger)
- ✿ MC. FANGNON Bernard, Université d'Abomey Calavi (Benin)
- ✿ MC. KASSI-DJODJO Irène, Université Félix-Houphouët-Boigny d'Abidjan (Côte d'Ivoire)
- ✿ MC. KOFFI-DIDIA Adjoba Marthe, Université Félix-Houphouët-Boigny d'Abidjan (Côte d'Ivoire)
- ✿ MC. MAMADOU Ibrahim, Université André Salifou de Zinder (Niger)
- ✿ MC. NABE Bammoy, Université de Kara (Togo)
- ✿ MC. OUATTARA Seydou, Université Félix-Houphouët-Boigny d'Abidjan (Côte d'Ivoire)
- ✿ MC. TRAORÉ Porna Idriss, Université Félix Houphouët-Boigny d'Abidjan (Côte d'Ivoire)

SOMMAIRE

LA RENAISSANCE DES PLANTATIONS DE CACAOYERS AUX COTES DES ANACARDIERS DANS LA SOUS-PREFECTURE D'ASSUEFRY (NORD-EST DE LA COTE D'IVOIRE) _____	8
<i>KOFFI Yao Jean Julius⁽¹⁾</i>	
BARRAGE DE DIAMA, ACCES AUX RESSOURCES, MIGRATIONS DE RETOUR ET CONFLITS : ETUDE DE CAS DES COMMUNES DE DIAMA ET DE RICHARD-TOLL (SENEGAL) _____	33
<i>MBALLO Coly^{(1)*} et SOW Papa⁽²⁾</i>	
DÉGRADATION DES ROUTES ET SOUTENABILITÉ DES MOBILITÉS VILLES-CAMPAGNES DANS LE DÉPARTEMENT DU MAYO - TSANAGA (CAMEROUN) _____	56
<i>ATANGANA BAMELA Hyacinthe⁽¹⁾</i>	
GOVERNANCE ET CRISE DU SOUS-SECTEUR DU TRANSPORT URBAIN À L'OUEST-CAMEROUN _____	71
<i>ATANGANA BAMELA Hyacinthe^{(1)*} et ELONG NGANDO EPOSSY Marthe Aimée⁽²⁾</i>	
URBANISATION ET CONNECTIVITE DES VILLES DANS LA REGION DE L'OUEST, CAMEROUN _____	85
<i>AKOKE ABEM David Xavier^{(1)*}, LABE SADJO Solange⁽²⁾ et ATANGANA BAMELA Hyacinthe⁽³⁾</i>	
LES STRATEGIES D'INSERTION DES REFUGIES MALIENS DANS LA VILLE D'AYOROU _____	100
<i>Abdoulaye Boureima Hassane⁽¹⁾</i>	
CONNAISSANCES, ATTITUDES ET PRATIQUES DES FEMMES EN ÂGE DE PROCREER SUR L'INCOMPATIBILITE FOETO MATERNELLE RHESUS D DANS LA COMMUNE DE MORIBABOUGOU (PERIPHERIQUE DE BAMAKO) _____	113
<i>CISSE Moussa⁽¹⁾, MALAM MAMANE SANI Ibrahim^{(2)*} et TRAORE Anassa⁽³⁾</i>	
STRATEGIES DE LUTTE DES ACTEURS LOCAUX CONTRE L'ENSABLEMENT DES VALLEES A NATRON DANS LA REGION DU LAC A L'OUEST DU TCHAD _____	125
<i>BAYANG Sirbéle^{(1)*} et ISSA JUSTIN Laougué⁽¹⁾</i>	
IMPACTS DES PLUIES EXCEPTIONNELLES SUR LES INFRASTRUCTURES SOCIO-ECONOMIQUES : CAS DE LA PLUIE DU 17 JUILLET 2022 DANS LE VILLAGE DE HAMDARA (NIGER) _____	145
<i>BADAMASSI MALAM ABDOU Moutari⁽¹⁾, ABBA Bachir^{(1)*}, MALAM ABDOU Moussa⁽¹⁾ et DJADJI Bagana⁽¹⁾</i>	
CONFLITS FONCIERS A LA PERIPHERIE DU PARC NATIONAL DE WAZA (EXTREME-NORD, CAMEROUN) _____	161
<i>REDASSA HENENE⁽¹⁾, SIRINA^{(2)*} et HOUSSEINI Vincent⁽³⁾</i>	
DEFIS DES BIOTECHNOLOGIES POUR UN DEVELOPPEMENT HUMAIN _____	181
<i>DJASRABÉ BONDO^{(1)*} et ALNDINGANGAR DIMNGAR⁽²⁾</i>	
LE PROGRAMME ALIMENTAIRE MONDIAL (PAM) FACE A LA DYNAMIQUE MIGRATOIRE DES VILLAGES D'ALLAKAYE ET KARKARA DANS LA REGION DE TAHOUA (NIGER) _____	195
<i>AMADOU GOUMANDEY Goumandey⁽¹⁾</i>	
FAISABILITE D'UN AMENDEMENT BIOCHAR DE TIGES DE COTONNIERS DANS LA REGION ADMINISTRATIVE DES HAUTS-BASSINS (BURKINA FASO) _____	207
<i>OUEDRAOGO Wendlassida^{(1)*}, OUEDRAOGO Lucien⁽²⁾ et KAMBIRE Gouroumana⁽³⁾</i>	
CHANGEMENT CLIMATIQUE ET ACTIVITES HUMAINES : QUELS IMPACTS SUR LA MORPHOLOGIE DU FLEUVE LOGONE ? _____	221
<i>DJEMON Model⁽¹⁾</i>	

CHANGEMENT CLIMATIQUE, ACTION PUBLIQUE ET AGRICULTURE : L'INTERVENTION DU PUDC DANS LE VILLAGE DE BOULIERY NDILOFFENE (COMMUNE DE TAÏF) AU SENEGAL _____	234
<i>DIONE Geneviève^{(1)*} et MBALLO Coly⁽²⁾</i>	
DYNAMIQUE SPATIO-TEMPORELLE ET FACTEURS DE DEGRADATION DES FORETS GALERIES DE LA RIVIERE KERAN AU NORD-TOGO _____	247
<i>AKAME Laounta⁽¹⁾</i>	
IMPACT DE LA PRESSION DEMOGRAPHIQUE SUR LA DYNAMIQUE DE L'OCCUPATION DU SOL DANS LA COMMUNE D'AGOU 1 (PREFECTURE D'AGOU, REGION DES PLATEAUX) TOGO ____	263
<i>KOUMOI Zakariyao⁽¹⁾</i>	
DIVERSITÉ FLORISTIQUE ET USAGES DES PRODUITS FORESTIERS NON LIGNEUX D'ORIGINE VÉGÉTALE DES LIGNEUX EXPLOITÉS DANS LA COMMUNE DE NGONG (NORD-CAMEROUN) _	278
<i>PEWE Kadyang^{(1)*}, SYLVAIN Aoudou Doua⁽²⁾ et KOSSOUMNA LIBA'A Natali⁽²⁾</i>	
STRATEGIES DE GESTION DES CONFLITS LIES A L'EAU DANS LE PERIMETRE IRRIGUE DE MANDE AU SUD-OUEST DU TCHAD _____	299
<i>ASSOUE Obed^{(1)*} NEINLEMBAYE Trepose⁽²⁾ MADJIDE NDINGATOLOUM Silas⁽³⁾ et DJIMTA Raoul⁽²⁾</i>	
LE MYTHE DES JUMEAUX DANS LES SOCIETES HAOUSSA DU NIGER À TRAVERS L'EXEMPLE DU CANTON DE BABAN TAPKI DE LA REGION DE ZINDER _____	315
<i>ZAKARI Aboubacar⁽¹⁾, SOUMANA Abdoul-Wahab^{(2)*} et HASSANE LAMINOU Zanguina⁽³⁾</i>	
HISTOIRE DU JUGE CADI EN AFRIQUE SUBSAHARIENNE _____	331
<i>DJIBO Seybou⁽¹⁾</i>	
LE LEXIQUE DES MESSAGERIES EN TELEPHONIE MOBILE AU NIGER : TYPOLOGIE ET MOTIVATIONS DES CHOIX LEXICAUX _____	350
<i>DAOUDA Hamadou⁽¹⁾</i>	
L'ARTISANAT AGROALIMENTAIRE A L'EPREUVE DE LA RELIGION : COMPRENDRE LA COHABITATION « HEUREUSE » ENTRE CHRETIENS ET MUSULMANS A GUIDER (NORD-CAMEROUN) _____	364
<i>SENG G. Isidor^{(1)*} et OYONO MINLO D. Bastiel⁽²⁾</i>	

STRATEGIES DE GESTION DES CONFLITS LIES A L'EAU DANS LE PERIMETRE IRRIGUE DE MANDE AU SUD-OUEST DU TCHAD

ASSOUE Obed^{(1)*} NEINLEMBAYE Trepose⁽²⁾ MADJIDE NDINGATOLOUM Silas⁽³⁾
et DJIMTA Raoul⁽²⁾

(1) Université de Pala, département de Géographie

(2) Université de N'Djamena, département de Géographie

(3) Université de Doba, département de Géographie.

*Correspondant courriel : assouebed@gmail.com

Résumé

Les ressources en eau et les bénéfices qu'elles apportent sont essentiels à toute forme de développement. Dans le périmètre irrigué de Mandé, la crise de l'eau ou la perpétuelle gestion des conflits sont essentiellement liées à une dégradation des infrastructures, aux laxismes de certains producteurs rizicoles, de l'organisation et la gestion ou encore du tâtonnement lié aux désengagements de l'Etat. Pour réduire cette crise liée à la gestion de l'eau dans le périmètre irrigué de Mandé, plusieurs techniques et méthodes ont été utilisées. La méthodologie utilisée est la recherche documentaire auprès des différents centres de recherche, l'élaboration de carte de base, les guides d'entretiens auprès des responsables du Ministère de l'agriculture, des ONGs/groupements villageois et des questionnaires d'enquête auprès des paysans. Il ressort de nos analyses que, sur les différents types de conflits recensés, on retient les conflits liés à la distribution de l'eau dans les parcelles sont récurrents (29%). Nos résultats montrent aussi que les conflits liés à la gestion de l'eau dans l'agriculture irriguée est un problème d'organisation des organisations paysannes (OP). C'est pourquoi dans la zone M3, on note 44% des paysans n'ayant pas participé aux différents travaux d'entretien, suivi de la zone M1 avec 32% et la zone M 2 avec 24%. Ces conflits fonciers dans le périmètre irrigué de Mandé impact négativement le développement agricole et ne favorisent pas l'épanouissement de la population. Pour pallier à ces conflits, les paysans ont développés quelques stratégies de gestion mais il faut reconnaître que ces stratégies sont insuffisantes.

Mots-clés : périmètre irrigué, conflits fonciers, gestion de conflit, stratégies de gestion, Mandé.

STRATEGY FOR MANAGING WATER RELATED CONFLICTS IN THE MANDÉ IRRIGATED AREA IN SOUTH-WEST CHAD.

Abstract

Water resources and the benefits they bring are essential to any form of development. In the irrigated perimeter of Mandé, the water crisis or the perpetual management of conflicts are essentially linked to the deterioration of infrastructure, the laxity of certain rice producers, organization and management or even the trial and error linked to the disengagement of the state. To reduce this crisis related to water management in the irrigated perimeter of Mandé, several techniques and methods have been used. The methodology used is documentary research with the various research centres, the development of a base map, interview guides with officials from the Ministry of Agriculture, NGOs/village groups and survey questionnaires with peasants. It appears from our analyzes that, of the different types of conflicts identified, we retain the conflicts related to the distribution of water in the plots are recurrent (29%).

Our results also show that conflicts related to water management in irrigated agriculture is a problem of organization of farmers' organizations (POs). These land conflicts in the irrigated perimeter of Mandé have a negative impact on agricultural development and do not promote the development of the population. To overcome these conflicts, farmers have developed some management strategies, but it must be recognized that these strategies are insufficient.

Keywords: irrigated perimeter, land disputes, conflict management, management strategies, Mandé.

Introduction

Le périmètre irrigué de Mandé, après le désengagement de l'Etat dans les années 1990 est géré par les organisations paysannes qui en réalité n'étaient pas préparé pour assurer la continuité des travaux. La forte demande liée à l'accroissement de la population et de la réduction de la disponibilité des ressources (suite à la variabilité et au changement climatique), beaucoup d'acteurs discutent autour de la gestion de l'eau, lesquelles disputes peuvent mener à la tension voire déboucher sur des conflits coûteux.

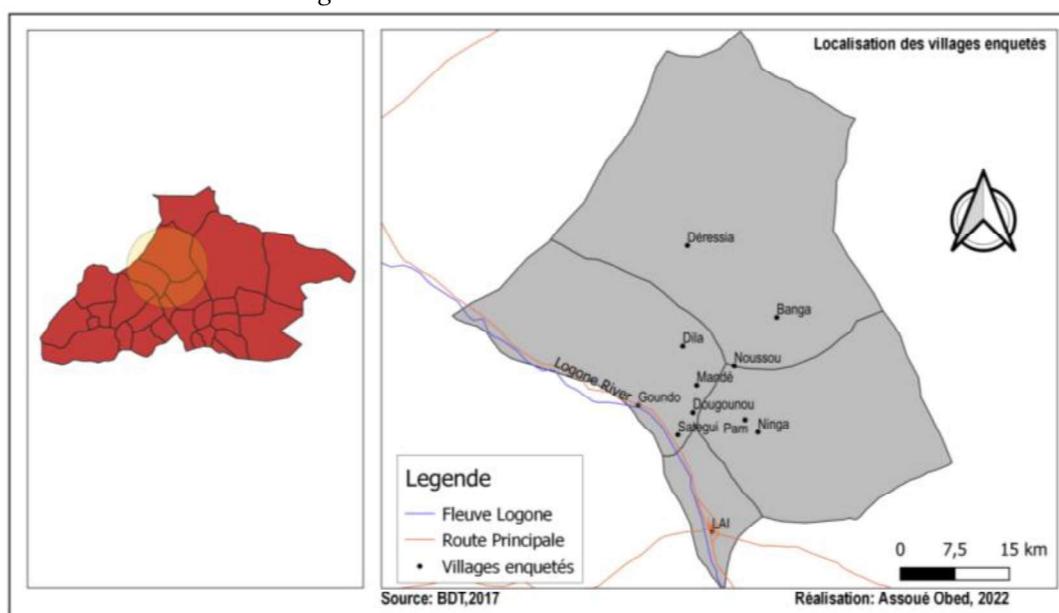
Cette recherche examine les caractéristiques des conflits liés à l'eau, leurs causes, ainsi que leurs modes de gestion dans le bassin du moyen Logone au sud-est du Tchad. Sont considérés comme conflits, les désaccords ou les confrontations verbales ou physiques entre des particuliers ou des collectifs au sujet de l'accès aux ressources en eau. Il existe une diversité de types et de causes de conflits hydrauliques tout comme une pluralité de leurs modes de gestion.

1 - MATERIELS ET METHODE

1.1- Matériel

La zone d'étude est située sur la rive droite du fleuve Logone entre 9°36' et 9°55' de latitude Nord et entre 16°12' et 16°24' de longitude Est (Figure 1). Elle couvre une superficie de 18 000 km² avec une population estimée à 682 817 habitants (RGPH 2, 2009). La population est à majorité rurale avec pour activités économiques l'agriculture, l'élevage et le commerce. Zone rizicole par excellence depuis l'indépendance, mais il y a aussi d'autres spéculations qui sont développées, il s'agit du maïs, taro, sorgho, mil etc. La plaine jouit d'un climat tropical de type soudanien caractérisé par une saison de pluie et une saison sèche.

Figure 1 : Localisation de la zone d'étude.



Ce choix de la zone d'étude tient compte de la densité des problèmes fonciers liés à la gestion de l'eau dans le périmètre irrigué de Mandé. Les exploitants choisis sont issus des différents villages exploitants le périmètre. La technique utilisée est l'échantillonnage par quota. Dans le cadre de cette recherche, un taux de sondage régulier de 10% a été opéré sur les ménages. De ce fait, 150 personnes ont été interrogées. On note également que ce bassin de la Tandjilé a une potentialité rizicole qui aujourd'hui à travers sa production couvre plus de la moitié du territoire nationale.

1.2. Méthode

Pour cette recherche, de nombreuses investigations ont été faites. Il s'agit notamment de la recherche bibliographique auprès des différents centres de documentation, qui nous a permis d'avoir des informations pertinentes sur la zone d'étude. On note tout de même que peu de recherche ont été effectuées dans la plaine. Cette première étape est suivie de l'élaboration des cartes de base pour le terrain ainsi que des guides d'entretien auprès des responsables du Ministère de l'Agriculture, des ONGs/ groupements villageois et des questionnaires d'enquêtes. Au total 150 questionnaires

ont été utilisés dans sept (7) villages⁵⁷ lors de cette enquête et qui portent sur la gestion des conflits liés à l'eau dans le périmètre. Aussi, l'objectif de cet outil d'enquête est de comprendre l'apport et l'importance des systèmes de production d'eau dans la vie de ces différents ménages, enfin sur les problèmes rencontrés après le désengagement de l'Etat et la gestion paysanne.

Types	Nombre	Pourcentage
Personnels administratifs	30	20
Chefs coutumiers	40	26,7
Agriculteurs	65	43,3
Comité de gestion	15	10
Total	150	100

Tableau 1 : Les personnes enquêtées
Source : Enquête de terrain, novembre, 2022

Ce tableau 1 montre les catégories des personnes enquêtées. Les personnes enquêtées sont représentatives et sont issues de sept villages choisis. Ces localités ont été choisies par rapport à la densité de leur population. Dans cette plaine, les paysans de tous ces villages pratiquent la culture du riz qui est la seule culture dominante. Par rapport à leur pourcentage, les agriculteurs viennent en tête avec 43,3 %, chefs traditionnels avec 26,7%, les personnels administratifs viennent en fin avec 20% et le comité de gestion avec 10 %. Ce qui montre la dynamique évolutive des différents types de conflits dans cette plaine. On que le périmètre de Mandé est repartis en trois zones. Les villages enquêtés sont également dans trois cantons qui exploitent le périmètre. Entre ces villages, ressort les différents types de conflits et la stratégie de leur gestion.

2. LES RESULTATS

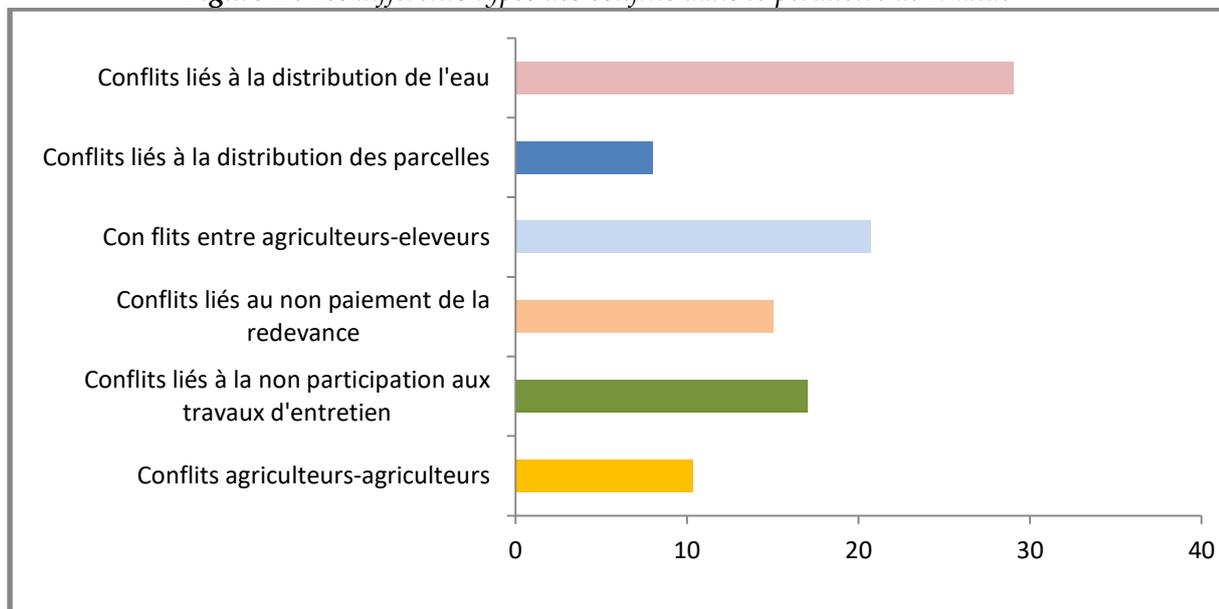
Dans un contexte de manque d'entretien du périmètre et la gestion difficile de l'eau, les compétitions entre usagers des ressources conduisent parfois à des tensions ou des disputes ouvertes, pouvant se muer en conflits violents. L'exacerbation de la concurrence et l'éruption de la violence sont favorisées par la collision des stratégies des acteurs villageois et la faible capacité des structures locales à réguler les luttes pour l'accès à l'eau. Tout de même, il existe au niveau des autorités traditionnelles, administratives et les ONGs les mécanismes ou stratégies de résolutions des conflits à différents niveau.

⁵⁷ Sategui, Ndougounou, Mandé, Dillah, Banga, Ninga et Déréssia compte tenu de leur implication et rapprochement dans le périmètre.

2.1. Typologie des conflits

Cette typologie fait ressortir la classification des conflits selon leurs manifestations, l'objet ou l'enjeu des conflits, sans pour autant négliger la catégorie socioprofessionnelle et la nature du lien social entre les exploitants. Les conflits recensés sont les suivants : conflits intrafamiliaux et interfamiliaux.

Figure 2 : Les différents types des conflits dans le périmètre de Mandé



Source : Enquête de terrain, juin 2022

La figure 2 indique le pourcentage des différents types de conflits dans le périmètre de Mandé. Il ressort de cette figure que les conflits liés à la distribution de l'eau dans les parcelles sont récurrents (29%), suivi des conflits entre agriculteurs et éleveurs autour des sous-produits rizicoles (20,7%), conflits liés à la non-participation aux travaux d'entretien avec 17% et les conflits liés au non-paiement de la redevance avec 15% et enfin viennent respectivement les conflits entre agriculteurs-agriculteurs et les conflits liés à la distribution des parcelles avec 10,3% et 8%.

La recrudescence de ces conflits fait suite au désengagement de l'Etat dans les années 1987 laissant ainsi la gestion aux organisations paysannes.

2.2. Causes des conflits

Les conflits liés à l'eau se manifestent de la manière suivante : le non-respect du calendrier de distribution de l'eau, le refus d'entretien des infrastructures et l'inondation des parcelles à cause de bouchage des vannes par certains producteurs.

2.3. Causes liées aux déficits pluviométriques

Les principaux cours d'eau au Tchad sont le Logone et le Chari. Le Logone qui traverse la zone d'étude prend sa source au Cameroun bien arrosées avant de traverser la zone soudanienne où les déficits pluviométriques sont chroniques depuis le début des

années 1970. Ces cours d'eau permettent un transfert d'eau douce des régions humides vers les régions arides, créant ainsi une forte interdépendance des régions tchadiennes en ce qui concerne l'utilisation et sa gestion.

2.4- La non-participation aux travaux collectifs d'entretien

L'entretien ordinaire des systèmes d'irrigation est assuré par les travaux collectifs des producteurs sur la base de la programmation des responsables du comité de gestion en accord avec les chefs de zones. Chaque responsable de zone informe les producteurs sous sa responsabilité du programme retenu. La présence de tous les producteurs est exigée ; en cas d'absence, le producteur paie 750 ou 1000 FCFA d'amende représentant le jour du travail. Mais le plus souvent, ceux qui s'absentent refusent de payer cette somme et cela crée de mécontentement et le refus l'année prochaine par les autres producteurs.

Ce refus génère des disputes entre les responsables des zones, les producteurs et le comité de gestion. Plus de 55 % producteurs enquêtés ont été concernés au moins une fois par ce type de conflit, mais les disputes sont simplement verbales.

Zones	Populations	Pourcentage
M1	32	32
M2	24	24
M3	45	44
Total	101	100

Tableau 2 : Les personnes n'ayant pas participé aux travaux d'entretien des infrastructures
Source : Enquête de terrain, aout, 2022

Ce tableau 2 indique les pourcentages des personnes n'ayant pas participé aux travaux d'entretien des infrastructures dans le périmètre de mandé. Il ressort que dans la zone M3, on note 44% des paysans n'ont pas participé aux différents travaux d'entretien, suivi de la zone M1 avec 32% et la zone M 2 avec 24%. La même source d'enquête montre que ceux qui ne participent aux entretiens des travaux ne paient pas aussi des amendes pour les jours non travaillé.

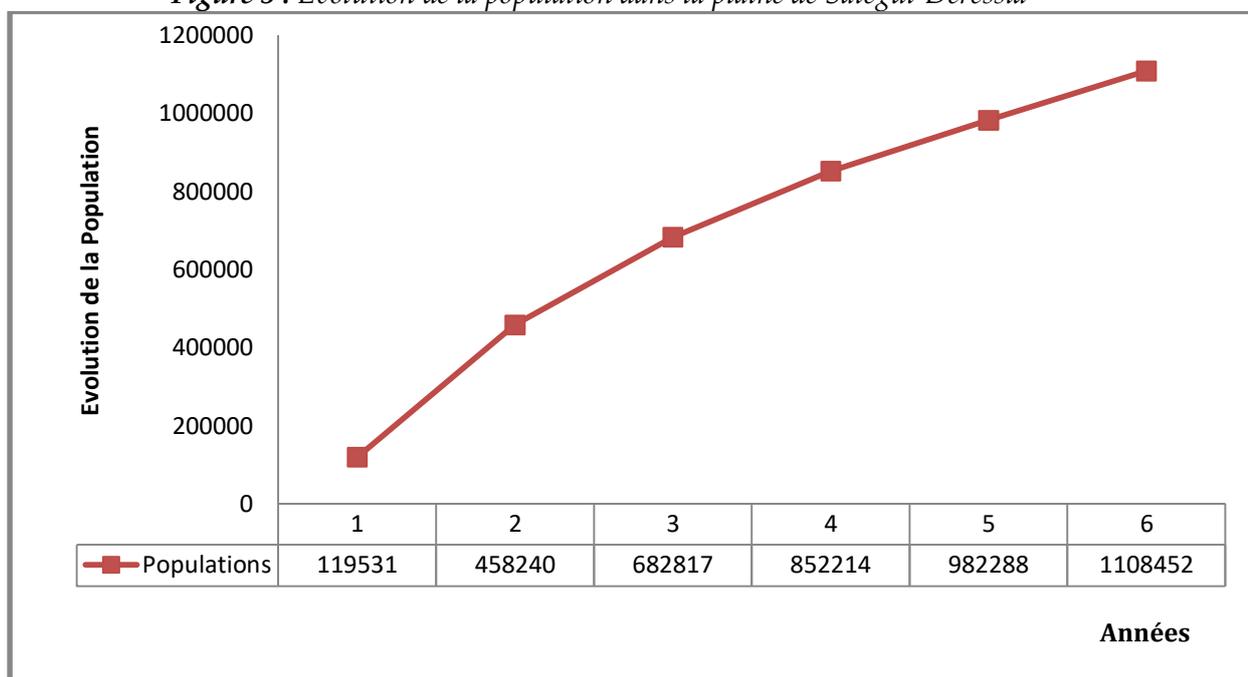
2.5- Pression humaine sur les ressources

La migration et le taux élevé d'accroissement interne ont favorisé une croissance démographique dans certaines régions notamment celles du moyen Logone qui comptent environ 100 hab. /km². Cette saturation de l'espace, à elle seule, renforce la pression sur l'espace et les oppositions entre les différents usagers. La croissance démographique est incontestablement un facteur majeur qui conduit à une saturation de l'espace en zone agricole et qui pousse les agriculteurs à s'étendre dans les espaces

dédiés à l'élevage : aires de pâturages, abords des bas-fonds et des mares, couloirs de transhumance, bordures des routes et pistes.

De même, la saturation de l'espace conduit à une fixation de plus en plus marquée des cultures. Dans le même temps, la durée des jachères tend à se raccourcir ou à disparaître (les champs de case). Mais les itinéraires techniques pratiqués évoluent peu : pas (ou peu) de fertilisation minérale ou organique (André Marty, et al, 2010). La pression sur les terres et les ressources naturelles augmente, ce qui tend à appauvrir davantage ; agriculteurs et éleveurs entrent en compétition pour le même espace, ce qui contribue à déclencher le conflit.

Figure 3 : Evolution de la population dans la plaine de Satégui-Déressia



Source : RGPH, 2009 et projection 2025

L'accroissement de la population est à l'origine de l'occupation de l'espace d'où la dégradation des terres. La population active doit se prendre en charge et s'occuper des inactifs dans le domaine alimentaire, énergétique, sanitaire, économique, d'habitat, de sécurité et de scolarisation. Les activités découlant de la satisfaction des besoins expliquent l'emprise sur l'espace. On assiste à la création des villages, et la construction d'infrastructures socioéconomiques et administratives ; alors le nombre d'habitat/km² augmente très rapidement dans cette plaine.

2.6 -Absence d'un système de gouvernance efficace

Une autre cause du conflit entre éleveurs et agriculteurs, mais qui touche aussi les autres formes de conflits, est le rôle des autorités, aussi bien administratives que traditionnelles. Toutes les personnes interrogées, y compris les femmes, les jeunes, les agriculteurs, les éleveurs et, même, les ONG, ont rapporté que les autorités locales ont

une grande responsabilité dans les conflits qui surviennent dans les différentes localités. Concernant le conflit agriculteurs/éleveurs, les autorités sont parfois accusées de partialité dans le traitement des conflits. Il faut noter que bon nombre d'autorités locales ayant plus de revenus que la population générale sont propriétaires de troupeaux (même si la constitution tchadienne interdit un tel double exercice d'activité lucrative) et peuvent ainsi être eux-mêmes parties aux conflits.

Le vide juridique, l'incompréhension des lois existantes, le manque de transparence dans la gouvernance locale et la possibilité de répression sévère conduisent aussi à l'abus de pouvoir de la part des autorités locales, et particulièrement les militaires et gendarmes. Ainsi, les femmes rencontrées expliquent « *une des causes des conflits ici, ce sont les achats et la vente abusive de terrains agricoles par les allogènes sans toutefois tenir compte de l'avenir des enfants* »

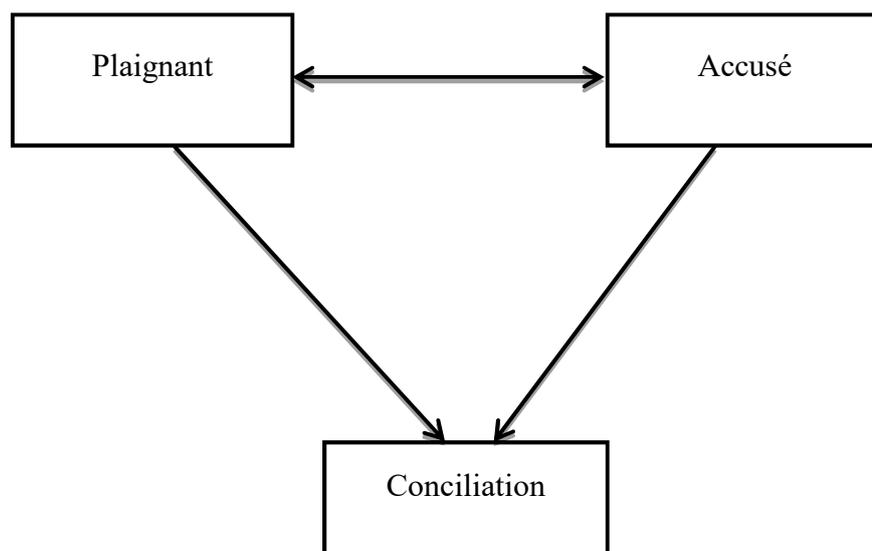
3- Stratégies de gestion des conflits

Dans cette zone, on note plusieurs instances et processus de gestion des conflits liés à l'eau. Il s'agit entre autres du règlement à l'amiable/conciliation, les leaders d'opinions communautaires (chef de village, chefs des communautés ethniques locales), la brigade de l'eau, la gendarmerie et comité de gestion du périmètre de Mandé. Le choix des modes d'arbitrage dépend de la valeur économique ou culturelle des ressources en eau disputées ; de la nature et/ou de la densité des liens sociaux entre protagonistes ; du pouvoir économique et du réseau de relations des protagonistes ; et enfin, de leur confiance vis-à-vis des institutions villageoises et étatiques de médiation des conflits (Madiodio Niasse, 2004).

3.1. La résolution par conciliation

C'est la procédure par laquelle les autorités coutumières parviennent à la résolution d'un conflit avec l'accord des parties. Cette procédure est souvent acceptée ou refusée. En effet, dans la plupart des conflits existants dans cette localité, les différents acteurs préconisent tout d'abord la résolution par conciliation, celle-ci est la première étape de résolution. Ainsi, le comité de gestion du périmètre adopte pour la plupart du temps cette stratégie de règlement. En ce qui concerne les conflits fonciers intrafamiliaux le partage de terre de manière équitable est préconisé. Cela est signifié par le chef de terre : « on essaie de partager le champ équitablement. Là maintenant on arrive à appeler les antagonistes, on les appelle, on les entend et on essaie de voir s'ils ont un parent proche pour leur réponse. Alors il appelle ses enfants et puis on juge. Quelque fois, on s'en va faire des partages, tout compte fait, on partage, chacun à sa part. C'est comme ça on arrive à régler ».

Figure 3 : Schéma de règlement des conflits par conciliation



Source : Enquête de terrain, mars, 2022

La figure 3 montre les relations entre plaignant, accusé et conciliation. Il ressort de ce schéma que le plus souvent si l'accusé reconnaît les faits, c'est simple de les résoudre. C'est pour quoi, 13,4% des enquêtés affirment que ce mode est bien car tous les producteurs se connaissent dans cette zone. Le contraire peut aussi se produire, un plaignant peut devenir accusé un autre jour.

3.2. Au niveau du comité de gestion

La gestion du périmètre irrigué de Mandé revient au comité mis en place par les différents acteurs issus des différents villages qui l'exploitent. Ce comité est composé de sept (7) membres repartit comme suit : trois (1) représentant du chef canton, trois (3) représentants des producteurs, un (1) représentant du Ministère de l'agriculture au niveau déconcentré, un(1) représentant du sous-préfet de Laï rural et un (1) représentant religieux. L'objectif de ce comité est de gérer et résoudre tout problème entre les producteurs dans le périmètre de Mandé.

3.3. Implication des chefs traditionnels

Le mode de règlement coutumier est justement basé sur la coutume. Comme dans toute société humaine établie, la justice coutumière régit la vie des membres dans tous les domaines, y compris celui du foncier. Dans ce domaine, la justice est basée essentiellement sur la conception traditionnelle de la terre comme mère nourricière, patrimoine légué par les ancêtres et siège des esprits avec lesquels les premiers occupants ont noué un pacte. Le chef de terre fait office de ministre de la justice dans ce domaine puisqu'il est le médiateur entre les vivants et le monde invisible. Donc cette justice tire sa source et sa force des valeurs religieuses, spirituelles.

Sur cette base, la terre ne devrait pas faire l'objet de conflit, allant jusqu'à causer mort d'homme. Le fait qu'on dispute la terre constitue en lui-même un signe qui porte malheur parce que ce serait une façon de perturber le repos des ancêtres, réveiller et attirer négativement l'attention des esprits chtoniens sur soi.

De manière générale, la justice traditionnelle fait appel à une justice immanente et le concept de « nadji »⁵⁸ est présent dans la plupart de ces sociétés. Cette justice tire sa force des us et coutumes de chacun des peuples où tous les aspects de la vie sont codifiés et en cas de conflits, les dispositions sont prévues pour donner des réponses appropriées à la situation.

Les chefs de village ou de tribu sont compétents pour concilier les ressortissants du village ou de la tribu, partie à un conflit. Ils sont le plus souvent assistés de l'autorité religieuse lors de la conciliation. En cas de réussite de la conciliation, le chef établit un procès-verbal de conciliation dans le cas contraire le chef de village établit un procès-verbal de non conciliation et fait recours au chef de canton. Les chefs de canton avec l'aide des notables procèdent de la même manière que le chef de village, en cas d'échec il est établi un procès-verbal de non-conciliation et les parties sont renvoyées devant le Tribunal d'Instance, juridiction siégeant au niveau départemental.

Mais ce mode de règlement apparaît en de nombreux points en déphasage avec les réalités actuelles. En effet, une telle disposition ne pouvait être efficace que dans le cadre de tribus ou de fédération de villages ayant le même substrat culturel. Or, ce contexte a évolué pour faire place à un cadre territorial et humain élargi et diversifié. De même, l'espace infini fait place à des terroirs aux limites plus ou moins bien fixées et soumis à une pression démographique. Bref, les enjeux fonciers ne sont plus les mêmes et il est impossible que le mode de gestion coutumier qui est supposé ne pas être dynamique puisse être adapté après ces multiples mutations dont les ressorts ne sont pas souvent internes. Mais cela ne signifie pas pour autant la disqualification de l'autorité traditionnelle qui apparaît plutôt être le garant d'une gestion foncière moins conflictuelle. En effet, si depuis la colonisation française, les chefferies traditionnelles ont connu des mutations dans leur structure et dans leurs fonctions, il n'en demeure pas moins qu'elles ont toujours été étroitement associées à gestion de la chose publique, du temps de la colonisation comme celui de l'indépendance.

C'est pourquoi, au regard des mutations foncières récentes, une autorité traditionnelle forte et responsable apparaît plus adaptée pour assurer une gestion plus prudente, plus sécurisée et plus durable du foncier.

3.4. Les autorités administratives

Basée sur le droit écrit, la justice moderne est l'émanation de la colonisation dont l'une des préoccupations fut de faire appliquer sa législation en différents domaines à ses

⁵⁸ Notion intraduisible qui se rapporte à l'innocence, à une justice immanente. On l'invoque pour prouver qu'on ne se reproche de rien.

colonies. L'arsenal juridique colonial dont héritèrent les Etats africains dans leur ensemble fut le droit d'inspiration romaine.

Pour le Tchad, en dehors des lois 23, 24 et 25 régissant le foncier et datant les années 1960, l'arsenal juridique en matière foncière est d'une pauvreté notoire. La plupart des législations dans ce domaine sont en chantier (code foncier rural, code du pastoralisme). L'éveil quant à la nécessité de légiférer pour prévenir et gérer les affaires foncières semble être tardif, contrairement aux autres pays sahéliens de l'Afrique de l'Ouest⁵⁹ qui prirent très tôt de nombreuses initiatives en la matière.

La procédure de gestion administrative refuse souvent la gestion des conflits mais quand elle est prise en compte et ramène généralement les protagonistes au comité de gestion locale (chef de village, notables, chef de famille etc.). Elle se fait souvent par conciliation au niveau du cadre familial ou finit quelquefois à la justice, si les parties prenantes n'arrivent pas à trouver un terrain d'entente. En réalité, les autorités administratives de par la législation en vigueur ne disposent pas, toutefois de pouvoir de conciliation, c'est pourquoi les lois administratives en vigueur ne donnent que cette compétence qu'aux autorités coutumières. Tout ceci afin d'éviter la procédure judiciaire car à leur niveau la conciliation n'est pas prise en compte c'est ainsi qu'ils font régulièrement recours aux chefs coutumiers.

La procédure de gestion judiciaire quant à elle, en matière de conciliation et de jugement des conflits conformément aux dispositions applicables, est compétente. Les autorités interprètent les lois et les coutumes et sont chargés de leur application. En matière coutumière, le tribunal d'Instance est la juridiction de premier degré. La partie qui se sent lésée suite à une décision rendue par ce dernier peut faire appel devant le tribunal de grande instance, juridiction d'appel des décisions rendues en matière coutumière par les tribunaux d'instance.

En somme, toutes ces procédures en passant par les chefs coutumiers, les autorités administratives et judiciaires concourent à gérer les conflits fonciers intrafamiliaux dans le but d'un règlement définitif des conflits.

La résolution des conflits par les autorités administratives et judiciaires n'est pas du tout satisfaisante au regard des exploitants. Ceux-ci se voient marginalisés par les décisions prises. Cette façon de faire engendre souvent la haine et crée la méfiance entre les parties (Majioudou, (2006) ; cité par Kelgué (2018).

La mauvaise gestion des conflits explique largement la persistance des tensions entre éleveurs et agriculteurs. Certains administrateurs et commandants de brigades de gendarmerie découvrent dans ces conflits un fonds de commerce. Les amendes arbitraires exorbitantes et les dédommagements perçus au nom des plaignants mais non reversés à ceux-ci, génèrent des frustrations et entretiennent des haines plus accentuées. La

⁵⁹ Notamment le Sénégal, le Mali, le Burkina Faso, la Côte d'Ivoire.

justice, lente à rendre les jugements en cas de dégâts, constitue une aubaine pour l'éleveur transhumant qui profite de cette lenteur pour se tirer d'affaire en fuyant vers des zones où il ne sera pas rattrapé.

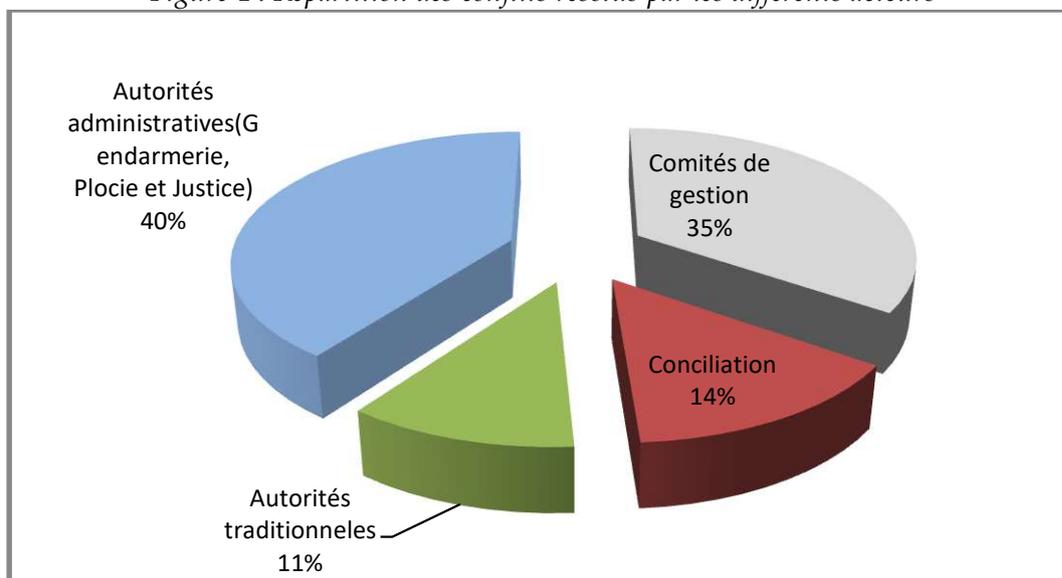
Ainsi se présente la situation des résolutions de certains conflits liés à l'exploitation des plaines.

3.5. La gendarmerie nationale de plus en plus sollicitée

En cas de conflit, les différents acteurs sollicitent le service de la gendarmerie pour sa résolution. Le plus souvent, la personne victime porte plainte directement. Ils n'ont pas confiance au chef du village qui de fois fait un mauvais jugement en prenant parti d'un groupe. Le rôle assigné à la gendarmerie nationale « est de sécuriser les citoyens et leurs biens. Pour ce faire, les gendarmes procèdent à la sécurité préventive et curative : en cas de conflits latents, ils font en sorte qu'ils n'éclatent pas et, en cas de conflits ouverts, ils s'interposent entre les belligérants pour minimiser les dégâts », déclare un gendarme.

Selon un autre officier : « Toutes les affaires civiles sont systématiquement renvoyées aux services compétents notamment les chefs traditionnels et les autorités administratives. Quand l'affaire est pénale, les plaintes déposées par les victimes et les procès-verbaux établis par nos services concernant ces cas sont transférées au parquet et les coupables sont écroués en attendant les enquêtes et sont transférés par la suite à la maison d'arrêt ». Pour assurer normalement nos tâches, poursuit-il, « après un conflit (entre agriculteurs eux-mêmes, entre agriculteurs-éleveurs), les gendarmes doivent descendre sur le terrain pour faire des investigations à la demande soit du procureur, soit des victimes ».

Figure 4 : Répartition des conflits résolus par les différents acteurs



Source : Enquête de terrain, juin, 2022

Cette figure 4 montre que 40% des conflits sont réglés par les autorités administratives (Gendarmerie, Police et la Justice), 35% par le comité de gestion du périmètre, 14% par la conciliation et 11% par les autorités traditionnelles. Nous constatons que le règlement des conflits par le comité de gestion dans le périmètre est meilleur par

rapport aux autres. Plus de 71,8% affirment que chez les autorités administratives, même si tu as raison, tu paies auprès 15% de ce que tu revendiques, donc mieux de gérer avec le comité ou par conciliation.

4-Discussion

Le périmètre irrigué de Mandé tout comme les autres du pays actuellement souffrent d'une dégradation des infrastructures, de l'organisation et la gestion ou encore du tâtonnement lié aux désengagements de l'Etat dans les années 1990. Analyser les stratégies de gestion des conflits liés à l'eau dans le périmètre irrigué de Mandé au Sud-Ouest du Tchad sont sans doute liés à la potentialité de la plaine d'accueillir des producteurs venant des régions voisines. Les stratégies développées par les paysans ne permettent pas de résoudre les conflits fonciers dans cette plaine, il serait important que les producteurs à travers le comité de gestion redéfinissent les tâches afin d'impliquer chaque producteurs pour une meilleure gestion des infrastructures.

C'est pourquoi, il est important de prendre en compte les facteurs et les causes de ces conflits. Ainsi, la chute de la production agricole a pour effet d'aggraver les problèmes économiques déjà existants renforçant ainsi l'appauvrissement à la campagne. Les paysans sont alors obligés de s'adapter pour gérer la fertilité des sols de façon plus ou moins aléatoire et notamment de changer leurs habitudes culturelles ainsi que le système de gestion de l'eau. Gabin Korbéogo, (2017) pense qu'il faut renforcer le dialogue entre les producteurs et productrices, les leaders des coopératives paysannes, les professionnels privés (ONG et associations) et publics de l'eau et les représentants locaux de l'État avant et pendant les périodes de pénurie d'eau (périodes de chaleur) pour mieux diagnostiquer et prévenir les conflits liés à l'eau. Selon lui, l'agriculture irriguée est une activité quasi exclusive, les terres irriguées et l'eau sont les principaux enjeux de compétitions et de conflits sociaux. Face à la fragilité de l'ancrage institutionnel de l'Etat, les processus informels (auto-régulation) et traditionnels apparaissent comme les formes de régulation les plus accessibles et fiables. Mohammed EL ALAOUI, (2006) estime qu'en agriculture irriguée, et contrairement à ce que l'on pourrait penser, une gestion économe de l'eau ne vise pas une réduction de la consommation d'eau en soi mais plutôt une meilleure valorisation de l'usage de l'eau. Cela revient à produire mieux et plus avec l'eau disponible, voire avec moins d'eau en situation de rareté ou de pénurie d'eau.

Nous pensons aussi que les conflits liés à la gestion de l'eau dans l'agriculture irriguée est un problème d'organisation des organisations paysannes. Aujourd'hui, le désengagement de l'Etat laissant la gestion aux paysans n'a pas permis à ceux-ci d'atteindre leur objectif de l'autosuffisance alimentaire. Dans ce cas, il faut structurer les OP et leur accordé des crédits agricoles.

Il importe enfin de moderniser les mécanismes locaux de gestions des terres agricoles en renforçant le rôle des autorités coutumières surtout en les impliquant dans le jugement des conflits fonciers réglés par les tribunaux.

Conclusion

A travers cette étude, nous avons eu à inventorier les différents problèmes fonciers et leur mode de résolutions dans la plaine de Sategui-Déressia au sud du Tchad. Les effets de ces conflits sont aujourd'hui perçus par les producteurs à travers les modes de résolutions à différents niveau. Cependant, la dégradation des infrastructures, la non-participation aux travaux d'entretien et le non paiement de la redevance et d'amende sont à l'origine de cette dégradation.

Les résultats de cette étude révèlent que 40% des conflits sont réglés par les autorités administratives (Gendarmerie, Police et la Justice), 35% par le comité de gestion du périmètre, 14% par la conciliation et 11% par les autorités traditionnelles dans la plaine de Sategui-Déressia impactent négativement sur le développement et ne favorisent pas l'épanouissement de cette population. C'est pourquoi, les méthodes développées pour la résolution des conflits sont insuffisantes, dans ce cas, il faut sensibiliser et former les usagers du périmètre dans la gestion et le vivre ensemble.

Les perceptions indiquent une croissance des difficultés d'accès à la terre consécutive à une réduction des espaces agricoles sous l'influence conjuguée de la pression démographique, des changements climatiques et la pauvreté des sols.

BIBLIOGRAPHIE

- Assoué Obed, Adoum Minallah, Riminan Nguémadjita, 2021. Enjeux économiques des systèmes de production dans le bassin de Mayo-Logone au Sud-Ouest du Tchad : cas du périmètre irrigué de Mandé dans la province de la Tandjilé. Annales de l'Université Adam Barka d'Abéché Faculté des Lettres, Arts et Sciences Humaines, ISSN : 2789-2131 Série A, 15p
- Assoué obed, Maniga Eguetegue Talkibing, Ndoutorlengar Médard. 2022 : Adaptations des Agriculteurs face aux changements climatiques dans la plaine de Sategui-Déressia au sud-est du Tchad. Revue Al-Marifa, Vol.1, 1 ISSN 2790-5055 Juin 2022, 17p.
- ASSOUE Obed, TEMOUA Djoum, Médard NDOUTORLENGAR, ADOUM Minallah, 2022 : RainFed Rice Production Constraints in the Satégui-Déressia Plain (Middle Logone Basin) in South-East Chad. International Journal of Humanities Social Sciences and Education (IJHSSE) Volume 9, Issue 11, November 2022, PP 33-40 ISSN 2349-0373 (Print) &ISSN2349-0381(Online) <https://doi.org/10.20431/2349-0381.0911005> www.arcjournals.org

- Assoué. Obed, 2014 : Dynamique de la riziculture et sécurité alimentaire dans le département de la Tandjilé-Est au Sud-Est du Tchad : Cas de périmètre irrigué de Sategui-Déressia (OMVSD), Mémoire de Master, Université de Dschang, 162p
- FAO, 1995. L'irrigation en Afrique en chiffres. Rapport sur l'eau n°7
- Fourd, J. P. 2002. Petites retenues d'eau. Performance et coûts : Quelles leçons tirer des expériences dans la sous-région, du Burkina Faso en particulier. Communication présentée au Forum régional sur les zones humides. UICN-BRAO. Kompienga (Burkina Faso). Juin 12-14 pp.32-47
- Gabin Korbéogo, 2017: Gérer les conflits liés à l'eau dans l'agriculture irriguée au Burkina Faso, Université Ouaga I, 4p
- Kelgué Salomon, 2009. La mise en valeur agricole du bas – fond Gogo au Sud – Ouest du Tchad : potentialités et pratiques rurales. Mémoire de DEA de Géographie/Université Abdou Moumouni de Niamey, 75 pages + annexes
- Kelgué Salomon, 2018. Analyse des systèmes locaux de productions : les cultures des plaines inondables dans le département de la Tandjilé Ouest au Tchad. Thèse de doctorat, Université Abdou Moumouni de Niamey, 231p
- Kipping, Martin, 2005 : Conflits et coopération liés à l'eau du fleuve Sénégal. Géocarrefour, 80. DOI: 10.4000/geocarrefour.1314
- Madiodio Niasse, 2004 : La gouvernance de l'eau en Afrique de l'Ouest: aspects juridiques et institutionnels : compte rendu de l'atelier de l'UICN "Gouvernance de l'eau : aspects juridiques et institutionnels de la gestion des ressources naturelles en Afrique de l'Ouest", mis en ligne le 01 mai 2004, consulté le 11 janvier 2023. URL : <http://journals.openedition.org/vertigo/3979> ; DOI : <https://doi.org/10.4000/vertigo.3979>
- Mahé G., Olivry J.C, 1995. Variations des précipitations et des écoulements en Afrique de l'Ouest et Centrale de 1951 à 1989, Sécheresse, n°1, vol 6, 109-117
- Mohammed EL ALAOUI, 2006 : Développement de l'agriculture irriguée, dispositif juridique et institutionnel et stratégie de gestion de l'eau au Maroc. Actes du séminaire Wademed, Cahors, France, 6-7 novembre 2006, 16p
- Réonoudji Frédéric, 2003. Espaces, sociétés rurales, pratiques des gestions de ressources naturelles dans le sud ouest du Tchad : vers une intégration agriculture-élevage, thèse de doctorant de géographie, Université de Paris I/Panthéon-Sorbonne, 468 pages.
- République du Tchad (2012). Ministère du Plan, de l'Economie et de la Coopération Internationale Deuxième Recensement Général de la Population et de l'Habitat, (RGPH2) Résultat définitif par Sous-préfecture, 121 pages
- République du Tchad, Ministère de l'Economie et du Plan, Institut National de la Statistique, des Etudes Economiques et Démographiques (INSEED), 2009. Deuxième

Recensement Général de la Population et de l'Habitant (RGPH2, 2009). Résultats Globaux, 89 pages.

Sougnabé P., Koussou M.O, Duteurtre G, 2000. La gestion du conflit entre agriculteurs et éleveurs au sud du Tchad : succès et limites des comités locaux. In élevage 101 et gestion de parcours au Sahel, implications pour le développement. Atelier Niamey du 2 au 6 octobre 2000, pp 225-234

Sougnabé Pabamé, GONNE Bernard, NGANA Félix, 2010. Évolution des pratiques foncières dans les zones de savane en Afrique centrale.

Sougnabé. P., 2000. Le conflit agriculteurs/éleveurs dans la zone soudanienne: le cas du Moyen-Chari au sud du Tchad. Mémoire de DEA ESSOR Toulouse, 64 p.